

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2023 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : DELORT Francis, VILLETTE Patricia, REIX Christophe, Patrick REYJAL, DE VRIES-MEIJER Margaretha, PAYEN Magali, GRANGER Sarah, CHATARD François, FORTIN Gabriel, PEZEYRE Valérie, PEYROUNY Bernadette.

Monsieur REYJAL Patrick a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 08 juin 2023 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau ;
- Décision modificative – virement de crédits en investissement ;
- Décision modificative – virement de crédits en fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son approbation.

1/ Rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non-Collectif pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 du Prix et de la Qualité de l'assainissement non-collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2/Rapport SYTTOM 19 pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 du SYTTOM.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3/Rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 du Prix et de la Qualité de l'eau.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

4/DM - virement de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de basculer des crédits d'un compte investissement vers un autre compte investissement afin de pouvoir régler l'installation des éclairages de la salle polyvalente.

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|---|----------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| OP : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES | | 4 724,00 | | |
| Constructions | 2313(23) 96 | 4 724,00 | | |
| OP : TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE POLYVAL | | | | 4 758,37 |
| Constructions | | | 2313(23) 98 | 4 758,37 |
| OP : POMPE A CHALEUR MAIRIE | | 34,37 | | |
| Constructions | 2313(23) 100 | 34,37 | | |
| DEPENSES - INVESTISSEMENT | | 4 758,37 | | 4 758,37 |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5/Redevance assainissement pour 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin d'établir leur prochaine facturation, la SAUR a besoin de savoir si la commune envisage, pour l'année 2024, une revalorisation de la redevance « assainissement ».

Le Conseil Municipal décide de maintenir la redevance assainissement comme suit :

- Prime fixe 80.00 €
- Prix du m³ au compteur eau 1.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6/ Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le concessionnaire ENEDIS est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de percevoir la redevance d'un montant de 234.00 €.

7/ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juin 2023, il a été mis en place un référent déontologue élus locaux pour les élus locaux de Saint-Eloy-les-Tuileries.

Il est donc proposé de désigner Jacques VAYLEUX, titulaire, et Martine GOUT, suppléant.

A chaque saisine, le référent déontologue des élus pourra être rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant (maximal) de 80.00 € par dossier. Cette indemnité sera versée par la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8/ Extinction totale de l'éclairage public sur le territoire de la Commune

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies.

L'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à 05h00.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9/ Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les zones d'accélération définies sur le territoire de la commune pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Il informe qu'il faut définir en priorité des terrains faisant consensus pour développer les Energies Renouvelables, à savoir les terrains déjà artificialisés englobant les parkings de plus de 500 m², les grandes toitures, les friches identifiées et les projets connus sur lesquels votre commune aurait déjà émis un avis favorable.

La commune est essentiellement agricole, il est donc nécessaire de préserver les terrains agricoles.

Le Conseil Municipal estime que de nombreux bâtiments agricoles (existants ou à venir) pourraient être équipés en couverture de panneaux photovoltaïques et sans impacter les terres agricoles.

10/DM - virement de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de basculer des crédits d'un compte fonctionnement vers un autre compte fonctionnement afin de pouvoir régler le FPIC et attributions de compensation de la Communauté de Communes.

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT* / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|--|----------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Energie - Electricité | 60612(011) | 619,00 | | |
| Autres matières et fournitures | 6068(011) | 400,00 | | |
| Divers | 6228(011) | 400,00 | | |
| Autres reversements de fiscalité | | | 739118(014) | 179,00 |
| Attributions de compensation | | | 739211(014) | 1 142,00 |
| Fonds péréquation ress. com. et intercom | | | 739223(014) | 98,00 |
| DEPENSES - FONCTIONNEMENT | | 1 419,00 | | 1 419,00 |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11/Questions diverses.

- **Eclairage des alentours de la salle polyvalente (entrée – parking)** : Monsieur le Maire propose de remplacer les trois lampadaires à éclairage conventionnel par trois projecteurs LED fixés sur le bâtiment.

- **Electricité des panneaux photovoltaïques** : possibilité d'utiliser l'électricité d'origine photovoltaïques des panneaux solaires de la salle polyvalente pour l'éclairage de l'église.
- **Contrat de location du photocopieur** : il arrive à son terme en début d'année 2024. Nouveau contrat avec le fournisseur actuel et avec du matériel neuf.
- **Mutuelle et prévoyance** : une participation communale est envisagée pour l'agent communal.
- **Installation d'un défibrillateur** : c'est en prévision après les travaux de rénovation de la salle polyvalente. Des renseignements seront pris auprès de potentiels fournisseurs.
- **Commande de chocolats** : des chocolats vont être commandés par l'intermédiaire de l'école de Saint-Julien afin de constituer les colis de Noël.
- **Logement communal** : le logement communal, au-dessus de la mairie, devrait être reloué sous peu.
- **Repas des aînés** : il est prévu le 3^{ème} dimanche de janvier 2024. Le budget est prévu entre 30.00 € et 35.00 € par personne.

La séance est levée à 22H00.

A Saint-Eloy-Les-Tuileries, le 26 octobre 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick REYJAL

Francis DELORT